



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0884

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégués de service public - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2014**

service : **Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Claisse

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beutemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havad, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

**Conseil du 10 décembre 2015****Délibération n° 2015-0884**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport des délégués de service public - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2014**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégués de service public et précise qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

L'activité de gestion de l'usine d'incinération des ordures ménagères intervient dans le cadre d'un contrat de concession, qui prévoit la construction, l'exploitation et le renouvellement de l'ensemble des ouvrages réalisés, confié à la société Valorly. Ce contrat est conclu pour une durée de 30 ans, son terme étant le 30 juin 2019.

Le rapport du délégué présenté au Conseil au titre de l'exercice 2014 comprend les comptes relatifs à l'exécution de la délégation de service public et un rapport d'activité et de qualité de service, intégrant les engagements environnementaux et la politique de développement durable du délégué.

L'activité 2014 a été fortement impactée par les suites du sinistre du 12 novembre 2013 notamment avec la reconstruction de l'outil de production.

Le taux de disponibilité des lignes (8 734 heures réalisées sur 17 500 possibles) est en chute passant de 82 % en 2012 à 66 % en 2013 puis 50 % en 2014.

La ligne 2 a redémarré en mars et la ligne 1 en septembre. La pleine capacité a été retrouvée en septembre 2014, soit 11 mois après le sinistre.

Néanmoins, Valorly a assumé le traitement de 140 000 tonnes conformément à l'avenant 12. Les tonnages qui n'ont pas été incinérés sur place ont été détournés vers l'usine de Lyon sud et les autres usines du groupe SUEZ de la région, engendrant un surcoût de 7,2 M€.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2013 :

Libellé		2011	2012	2013	2014	Variation 2013-2014	
						En %	Tendance
indicateurs d'activité	tonnage traité	136 686	136 072	121 040	140 702	16 %	↗
	<i>dont incinéré</i>	128 895	133 382	105 954	82 434	- 22 %	↘
	<i>dont détourné</i>	7 791	2 690	15 086	58 268	286 %	↗
	chaleur commercialisée (MWh)	71 448	82 564	78 345	65 753	- 16 %	↘
	production électrique (MWh)	2 298	26 690	23 528	16 963	- 28 %	↘
indicateurs financiers	chiffre d'affaires (K€)	14 159	14 216	15 361	15 832	3 %	↗
	charges d'exploitation (K€)	16 066	20 784	20 882	22 719	9 %	↗
	résultat net (K€)	146	- 2 692	- 1 571	7 074	550 %	↗

L'indisponibilité de l'usine (2 mois pour la ligne 2 et 9 mois pour la ligne 1) a fortement pénalisé la valorisation énergétique d'où une baisse de la production thermique vendue (chauffage urbain) de 33 %.

Le fonctionnement du turbo a également été perturbé par l'arrêt des lignes. Il a redémarré en juillet 2014 avec un fonctionnement régulier sur le 2<sup>e</sup> semestre.

Au plan financier, le chiffre d'affaires progresse de + 3 % entre 2013 et 2014 en raison de l'augmentation du tonnage pris en charge.

Le compte d'exploitation affiche 14 385 K€ de recettes exceptionnelles dues au sinistre du 12 novembre 2013 inscrites en contrepartie des pertes d'exploitations (pertes de chiffres d'affaires) et du coût de reconstruction de l'outil de production.

Le résultat exceptionnel lié au sinistre s'élève à 4,8 M€ venant financer les 7,7 M€ d'immobilisations nouvelles comptabilisées en investissements. S'agissant d'un bien de retour, ces immobilisations seront amorties d'ici la fin du contrat.

En terme de charges, le sinistre a coûté 24 M€ à Valorly dont 50 % au titre de la reconstruction de l'outil de production et le reste au titre des pertes d'exploitation (perte de chiffre d'affaires, charges supplémentaires de détournement, achat de gaz).

En contrepartie, les assurances ont versé 12,9 M€ d'acompte. Le solde, environ 8 à 9 M€, reste encore en négociation à ce jour.

Concernant les charges, les charges de personnel sont en hausse de 13 % car 3 postes, vacants en 2013, ont été pourvus en 2014. L'effectif moyen était de 41 en 2014 contre 38 en 2013.

Le poste "services extérieurs" augmente de 75 % du fait des dépenses de détournements et d'énergies liées au sinistre.

Les dépenses de gros entretien et renouvellement (GER) sont en nette diminution (- 43 %) conformément à l'avenant 12.

Le résultat du concessionnaire remonte en raison du résultat exceptionnel et de la baisse des dépenses de GER. Le résultat exceptionnel imputable au sinistre est de 4 846 K€.

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 15 octobre 2015. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 15 octobre 2015, comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

**Prend acte** du rapport 2014 produit par la société Valorly au titre de la délégation de service public pour l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.**